

CONVENTION D'APPLICATION

Entre :

Chambéry métropole – Cœur des Bauges, représentée par son Président, M. Xavier DULLIN, dûment habilité à la signature de la présente, par décision n° 178-17 du Bureau du 26 octobre 2017 , devenue exécutoire le

D'une part,

Et

L'ASADAC Territoires/MDP, représentée par sa Vice-présidente, Mme Marie Claire BARBIER,
D'autre part,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, posant l'obligation d'une convention entre les collectivités publiques et les associations pour définir les objectifs de leur partenariat et ses principales modalités, dès lors que le montant de la subvention allouée dépasse le seuil fixé par décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, soit 23 000 €/an.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

I - OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'ASSOCIATION

Il est précisé que l'association Mission développement et Prospective (MDP) a été absorbée, en date du 17 juin 2015, par l'association ASADAC Territoires qui, aux termes du traité de fusion, s'est engagée à poursuivre toute l'activité de MDP. ASADAC territoires/MDP poursuit donc son activité dans les domaines définis dans le cadre de la convention cadre intervenue le 18/09/2003 entre la Communauté d'Agglomération de Chambéry métropole et la Mission Développement Prospective. Celle-ci précise les activités de cette dernière auxquelles la Communauté d'Agglomération de Chambéry métropole – Cœur des Bauges apporte son soutien financier :

Les activités concernées sont les suivantes :

- Mener des réflexions stratégiques en matière d'aménagement et de développement territorial en engageant des travaux de prospective et en participant à des démarches de planification intercommunales, départementales, interdépartementales et transfrontalières,

- Définir et réaliser tous programmes d'activités et d'études utiles à la définition et à l'engagement d'actions de développement territorial,
- Initier et animer les partenariats nécessaires à des démarches d'aménagement visant au développement du territoire et à la mise en valeur de ses ressources,
- Mener des missions d'observation principalement dans les domaines de l'économie, du tourisme, de la gestion de l'espace et de l'habitat,
- Conduire ou participer à des démarches d'évaluation des politiques publiques.

2 - CONTRIBUTION DE CHAMBERY METROPOLE

Chambéry métropole – Cœur des Bauges alloue à ASADAC / MDP les moyens nécessaires à la réalisation des actions poursuivies par celle-ci par une subvention de fonctionnement sur la base des coûts prévisionnels définis ci-dessous :

- Démarche de prospective	25 650 €
- Projets des collectivités	841 500 €
- Démarche de territoire	203 830 €
- Observatoires, bases de données	<u>438 520 €</u>
Soit un coût total de	509 500 €

La participation récurrente de Chambéry métropole – Cœur des Bauges s'élève à 110 000 €. Toutefois, Chambéry métropole – Cœur des Bauges a fait le choix de confier à ASADAC Territoire / MDP une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du nouveau projet d'agglomération. Dans ce cadre, la participation 2017 de Chambéry métropole – Cœur des Bauges sera portée, comme pour l'année 2016, de 110.000€ à 150.000€ étant entendu que sur ce budget, ASADAC Territoire / MDP devra faire son affaire d'un certain nombre de compétences externes spécialisées. Cette participation sera versée sur simple demande expresse en une seule fois :

3 - DUREE

La présente convention est conclue pour l'année 2017. Les demandes de subventions afférentes au prochain exercice budgétaire devront être formulées par l'Association auprès des services de Chambéry métropole – Cœur des Bauges

Fait à Chambéry, le 2017.

**Pour Chambéry Métropole
Cœur des Bauges,**

**Pour la Mission Développement
Prospective,**

**Le Président,
Xavier DULLIN**

**La Vice-Président,
Marie Claire BARBIER**